

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2019 A 18 HEURES**

=====

PRESENTS : MM. RUPERT J - BAIGNEAU C - Mme BERNEDE M.J - MM. BESSON F - CESCO M - Mme CHEVRIER L - M. DAURAT F - Mmes DELAGE S - FIGUIERE V - GLEYROUX F - M. HOURQUEBIE C - Mmes MERLE S - RUDELL C - MM. VINCELOT M - YUNG R.

EXCUSES : /

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme FIGUIERE V

Date de convocation : 17/01/2019

=====

En préambule à la réunion, le bureau ALTO STEP qui mène l'étude préalable de la dernière tranche de sécurisation de Bourg, a été invité à présenter le projet de la 1^{ère} phase allant du rond-point du Coq à la Mairie.

Cette présentation terminée, la séance a débuté par l'ordre du jour suivant :

I - 3EME TRANCHE DE SECURISATION DE BOURG

1. Validation du projet d'aménagement de la 1^{ère} phase de travaux allant du rond-point du Coq à la Mairie
(délibération n° 2019-01-01)

Exposé de M. le Maire :

Le Bureau ALTO STEP, chargé de l'étude préalable, a été invité à présenter au Conseil Municipal en début de séance, son projet d'aménagement de la 1^{ère} phase de travaux allant du rond-point du coq à la Mairie.

Ce projet est l'aboutissement de plusieurs réunions/ateliers de travail entre le bureau d'études et la commission communale.

Les objectifs d'aménagement développés et validés en réunions de travail ont été définis comme suit :

- Aménagement d'une zone 30 ;
- Réduction de l'emprise routière ;
- Création de plateaux ;
- Mise aux normes des trottoirs ;
- Aménagement du carrefour de l'Avenue de la Libération avec le Chemin de Palette et la Rue du Puits de Paresse ;
- Aménagement du carrefour de l'Avenue de la Libération avec le Chemin des Tanneries, le Chemin des Capots et le Chemin de la Fabrique ;
- Aménagement d'un parvis entre l'Avenue de la Libération et la Rue du Puits de Paresse ;
- Mise en valeur du patrimoine, réalisation de plantations etc.

Tous ces aménagements (*hors aménagements d'un parvis entre l'Avenue de la Libération et la Rue du Puits de Paresse*) ont été chiffrés et estimés à 1 228 933.13 € HT.

Ce chiffrage tient compte d'un manque de données d'entrée : essai amiante sur les enrobés, absences d'informations sur les réseaux EP, étude géotechnique etc.

Ont été également intégrés l'effacement de réseaux, les arrêts de bus TransGironde etc.

Une réunion avec les concessionnaires réseaux et le Département sera nécessaire pour préciser les contraintes techniques et les potentiels financements extérieurs.

Le Centre Routier Départemental Graves Entre-Deux-Mers, associé également à ce projet, a émis un avis favorable le 15/01/2019, sous réserve du respect des prescriptions techniques.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance des éléments techniques et financiers évoqués ci-dessus, est donc invité à délibérer et à se prononcer sur la validation de ce projet arrêté à 1 228 933.13 € HT.

Décision :	Votes :	contre	00	voix
		Abstentions	01	voix (M. Hourquebie pour raison de financement)
		Pour	14	voix.

2. Etude préalable ALTO STEP : modification du temps passé par phase sans modification du coût global (délibération n° 2019-01-02)

Exposé de M. le Maire :

Le 08/11/2018, le Conseil Municipal a retenu la proposition d'ALTO STEP pour la réalisation de l'étude préalable de cette troisième et dernière tranche de sécurisation de l'Avenue de la Libération, pour un coût global de 23 450.00 € HT.

Pour répondre à la demande de la collectivité de prévoir un projet d'aménagement en trois phases et un dépôt de demande de subvention au 31/01 pour la 1^{ère} phase, ALTO STEP a dû modifier son planning.

Ainsi, il est proposé de valider un avenant qui annule et remplace le tableau des coûts et temps passés, sans modification du coût global.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette proposition.

Décision :	Votes :	contre	00	voix
		Abstentions	01	voix (M. Hourquebie)
		Pour	14	voix.

3. Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2019 (délibération n° 2019-01-03)

Exposé de M. le Maire : la commune a déjà engagé deux tranches de sécurisation de la traversée de Bourg (RD10E7 - Avenue de la Libération) :

- La 1^{ère} tranche réalisée en 2006/2007 a concerné la portion comprise entre le rond-point nord et le funérarium ;
- La deuxième tranche réalisée en 2009/2010 a concerné la création d'un rond-point permettant l'accès en toute sécurité à l'école et au centre commercial.

Aujourd'hui, il s'agit de terminer cette sécurisation de la traversée ; et ce en trois phases :

- La première en 2019/2020 allant du rond-point de l'école à la Mairie ;
- La deuxième en 2020/2021 allant de la Mairie à la Place Pierre Laffitte ;
- La troisième en 2021/2022 allant de la Place Pierre Laffitte au pont de l'Oeuille, limite avec la commune de Cadillac.

Le projet d'aménagement de la 1^{ère} phase, élaboré par le bureau ALTO STEP, a été validé en conseil municipal de ce jour et arrêté à la somme de 1 228 933.13 € HT.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à délibérer pour :

- Décider de programmer sur 2019/2020 la 1^{ère} phase des travaux allant du rond-point de l'école à la Mairie;
- Solliciter la DETR 2019 à hauteur de 35 % du montant HT, soit 430 126.60 € ;
- S'engager à solliciter également une subvention du Département (dossier à déposer d'ici fin juin) ;
- S'engager à assurer l'autofinancement complémentaire nécessaire ;
- Charger M. le Maire de toutes les formalités inhérentes à cette décision, et l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Décision :	Votes :	contre	00	voix
		Abstentions	00	voix
		Pour	15	voix.

4. Autorisation de signature d'une convention avec le Département (délibération n° 2019-01-04)

Exposé de M. le Maire :

S'agissant de travaux à réaliser sur une route départementale (RD10E7), il convient de signer une convention avec le Département.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention qui sera présentée par le Département.

Décision :	Votes :	contre	00	voix
		Abstentions	01	voix (M. Hourquebie)
		Pour	14	voix.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13/12/2018 : A l'initiative de M. HOURQUEBIE, une discussion s'est amorcée autour du versement des attributions de compensation par la Communauté de Communes Convergence Garonne. La réponse apportée par S. Gourgues est-elle toujours d'actualité ? Les élus n'étant pas d'accord avec les derniers tableaux communiqués, de nouveaux calculs ont été sollicités auprès de la Communauté de Communes. A suivre.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

III - EMPRUNT POUR ACHAT AUX CONSORTS GRIGNET DE TERRAIN ET D'UN LOCAL SITUÉS ENTRE L'AVENUE DE LA LIBÉRATION ET LA RUE DU Puits DE PARESSE (délibération n° 2019-01-05)

Exposé de M. le Maire :

La commission finances a examiné les propositions de prêts reçues, et a retenu celle du Crédit Mutuel du Sud-Ouest de Langon :

- Montant emprunté 165 000.00 €
- Type de prêt COLD - CITE GESTION FIXE
- Remboursement annuel sur 15 ans
- Taux de base 1.41 % fixe - taux effectif global 1.4231 % l'an
- Les frais de dossier initialement prévus à 248 €, ont été négociés à 165 €.

Néanmoins, en raison d'un défaut de mise à jour de la matrice cadastrale, et du fait que le bail pour le local prenne fin au 31 mars prochain, la finalisation de l'achat a pris du retard.

La commission a donc décidé dans l'immédiat de reporter la contractualisation de l'emprunt.

M. le Maire invite cependant le Conseil Municipal à l'autoriser à signer dès que cela sera possible, un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel du Sud-Ouest aux conditions les plus avantageuses pour la commune.

Décision :	Votes :	contre	00	voix
		Abstentions	01	voix (M. Hourquebie)
		Pour	14	voix.

IV - COMMISSIONS COMMUNALES :

1. Recomposition (délibération n° 2019-01-06)

Exposé de M. le Maire :

Mme RUDELL par mail adressé le 17/01/2019, a souhaité être membre de la commission « sécurisation de Bourg ».

Le Conseil Municipal est invité à approuver le tableau mis à jour (et annexé à la présente délibération)

Décision :	Votes :	contre	00	voix
		Abstentions	00	voix
		Pour	15	voix.

Question de M. HOURQUEBIE : y a-t-il un travail amorcé sur la participation des communes au service commun ? Réponse négative.

V - INFORMATIONS DIVERSES :

- Le 9 février à 17 H, les Pompiers se réuniront pour fêter la Ste Barbe ;
- A la salle des fêtes, un plafonnier chauffant est à remplacer et un devis a été sollicité pour réparer le piano de la cuisine ;
- Tous les mardis à 11 H les réunions de chantier ont lieu à Reynon. En raison de la circulation les travaux sont compliqués et ceux réalisés par l'entreprise NOVELLO pour le compte du SIEA DES 2 RIVES sont terminés ;
- Des devis ont été sollicités pour la taille des arbres de la Place de la Mairie ;
- Au logement de l'école les plafonds ont été rabaissés et un devis de peinture a été sollicité pour les plafonds et la cuisine - la ventilation mécanique a été remplacée ;
- A l'école : les serrures de la salle d'activités de la maternelle ont été remplacées suite à effraction du 25 septembre - le tableau numérique de la classe de CM1/CM2 a été posé en remplacement du premier - l'alarme intrusion pendant les heures de cours a été posée - la désinfection des locaux de l'école et de la Mairie a été réalisée pendant les vacances de Noël ;
- A l'église, douze projecteurs ont été remplacés par M. de BARROS entreprise DBS ELEC ;
- Les fossés vont être nettoyés par l'entreprise VIMENEY ;

- Les cérémonies du week-end passé ont été réussies ;
- Les travaux ont repris sur le projet d'aménagement de M. BATSALE. Il semblerait que les permis de construire puissent être déposés début mars sur quelques terrains.

Séance levée à 19 H 45